

publique (hygiène, hôpitaux, etc.), et notamment ceux qui se rapportent au service de santé militaire.

6° Enfin et surtout, se mettre en rapport avec d'autres sociétés analogues, par exemple avec les Sociétés de Winkelried, les Sociétés d'assistance pour les militaires pauvres et pour leurs familles, les Sociétés de secours pour les veuves, les orphelins des militaires, et les invalides. Il conviendrait tout particulièrement de se fusionner avec la Société Suisse d'utilité publique, soit pour participer à ses travaux humanitaires, soit pour les étendre aux militaires blessés ou malades.

L'Assemblée de Zurich a estimé que, ne pouvant compter, pour le moment du moins, sur un concours empressé de la part de la population locale, il fallait attendre avant d'adopter ce programme dans son ensemble. Mais elle a décidé de commencer dès à présent par la création d'un fonds, qui se monte déjà à environ 9,000 francs, par l'achat de divers modèles-types pour le matériel, et par un approvisionnement de moyens de transport.

DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE SECOURS EN TEMPS DE PAIX ET DE LEUR ORGANISATION

Par J.-U. HILTY, docteur-médecin

Le titre de cet article est emprunté à un discours prononcé, le 26 mai 1868, à la première assemblée générale de la Société d'utilité publique du canton de St-Gall. Si nous mentionnons ce travail, malgré sa date reculée, c'est qu'il vient seulement d'être publié¹. Ce fut sous l'impression produite par sa lecture, que la Société St-Galloise d'utilité publique forma une section de la Société suisse de secours, qu'elle patrona, avec le mandat de se mettre en rapport avec d'autres sections cantonales. Elle adjoignit pour cela à M. le Dr Hilty :

MM. le lieutenant-colonel Kirchhofer ;
le médecin d'état-major Dr Rheiner ;

¹ Verhandlungen der St-Gallischen gemeinnützigen Gesellschaft. II. Heft. — St-Gallen. Verlag von Huber & Comp. 1869. (Dans cette livraison, le discours de M. Hilty forme la matière de 26 pages in-8°.)

MM. le pasteur Schmied ;
le lieutenant-colonel Jenny.

L'horizon politique de l'Europe était alors assez sombre, et de vagues pressentiments imprimaient à la tâche de ce Comité un certain cachet d'actualité. Aussi déploya-t-il beaucoup d'entrain. Une circulaire fut envoyée dans toutes les parties du canton, pour provoquer la formation de Comités de districts et même de communes. Mais sur ces entrefaites, les craintes de guerre prochaine se dissipèrent, et les démarches dont nous parlons n'aboutirent pas. Le public n'étant plus aiguillonné par un danger imminent, se refroidit et se montra sourd aux appels qui lui étaient adressés. L'année suivante, c'est-à-dire en 1869, M. le Dr Hilty fit une nouvelle tentative, en insistant sur la nécessité d'une organisation préventive, mais ce fut encore en vain qu'il entretint de ce sujet la Société d'utilité publique dans sa dernière assemblée générale.

ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE MILITAIRE AUX SOLDATS

Une innovation importante vient d'être introduite dans l'instruction des troupes suisses, et cela avec un plein succès.

La statistique a prouvé que l'absence de précautions sanitaires est la cause principale de la mortalité dans les armées, et, depuis que la démonstration de cette vérité a été faite, l'enseignement de l'hygiène a pris faveur parmi les philanthropes. Mais si l'on s'accorde pour admettre son importance et son utilité, on est loin d'avoir fait ce qu'il faut pour propager suffisamment ses préceptes salutaires. On en est presque partout, sous ce rapport, à la période des essais et des petits commencements ; aussi chaque tentative nouvelle nous paraît-elle digne d'une sérieuse attention.

C'est à l'instigation de M. le médecin en chef Dr Lehmann, que la Suisse fait maintenant donner à ses soldats des leçons d'hygiène. Les autorités militaires ayant applaudi à ce projet, des cours spéciaux ont figuré cette année, pour la première fois, dans le programme de plusieurs écoles (école centrale, école des officiers, école des aspirants officiers d'infanterie, école des instructeurs, école des officiers du commissariat des guerres). On facilita la tâche des médecins chargés de cette instruction, en mettant entre